



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 03 novembre 2022 à 20 h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 19

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 27 octobre 2022

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Carole METZ, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Alain VOLTZENLOGEL

Absent avec pouvoir : Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME

Absent non représenté : M. Philippe SCHILLING

Objet : Convention de mise à disposition temporaire d'un emplacement en forêt communale

La commune de Gries a été sollicitée par le Service d'Accueil Familiale de Bischwiller et Oberhoffen-sur-Moder pour une mise à disposition temporaire d'un emplacement en forêt communale afin de proposer une activité de crèche du dehors avec des enfants en bas âge. Le projet est de proposer entre novembre 2022 et juillet 2023 une découverte de la nature aux tous petits âgés de 2 mois à 6 ans, accueillis par des assistantes maternelles. Les activités et expériences seront réalisées dans et avec la nature par des animateurs de la maison de la nature de Munchhausen.

L'emplacement proposé se situe en section 25, parcelle 32, derrière le parking de l'Espace La Forêt (parcelle forestière n°13). La surface occupée sera d'environ 80 m². Les activités seront interdites durant les semaines précédant les battues de chasse.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention annexée d'occupation temporaire de la forêt communale par le Service d'Accueil Familiale de Bischwiller et Oberhoffen-sur-Moder,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 08 novembre 2022
Publiée ou notifiée le 08 novembre 2022

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Julien ANCKLY